



## Conseil économique et social

Distr. générale  
3 mai 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Réunion de haut niveau : Examen ministériel annuel**

### **Lettre datée du 2 mai 2011 adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport national de la République de Maurice sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, en vue de l'examen ministériel annuel qui doit se dérouler durant le débat de haut niveau de la session de fond de 2011 du Conseil économique et social (voir annexe).

Je vous saurais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil économique et social au titre du point 2 b) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Milan J. N. Meetarbhan

---

\* E/2011/100.



**Annexe à la lettre datée du 2 mai 2011 adressée  
au Président du Conseil économique et social  
par le Représentant permanent de Maurice  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Exposé national volontaire de Maurice**

## Table des matières

	<i>Pages</i>
Résumé .....	4
Partie A .....	7
I. Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation : introduction .....	7
L'histoire de Maurice en quelques lignes .....	7
II. Principales interventions politiques jouant un rôle clé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement .....	8
A. Développement économique .....	8
B. Développement social .....	9
C. Le marché du travail .....	10
D. Rôle de diverses parties prenantes dans l'élaboration de ces politiques et enseignements tirés .....	13
III. Difficultés du secteur et stratégies pour les surmonter .....	13
A. Amélioration continue de la compétitivité au sein de l'économie mondiale à travers un renforcement de la base des ressources humaines compétentes, qualifiées et créatives ..	14
B. Réduction des inégalités et l'exclusion grâce à une intégration socioéconomique efficace tout en préservant le système de protection sociale .....	16
C. Promotion du développement durable à travers le recours aux énergies renouvelables tout en réduisant la dépendance aux combustibles fossiles .....	18
D. Assistance de la coopération au développement internationale pour relever ces défis ...	18
E. Promotion de la cohérence des politiques parmi les divers secteurs ayant un impact direct ou indirect sur le développement .....	19
Part B .....	20
IV. Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation : le secteur éducatif .....	20
A. Données fondamentales sur l'éducation .....	20
B. Les difficultés du système .....	21
C. Le Plan stratégique de développement des ressources humaines et de l'éducation 2008-2020 .....	22
V. Innovations introduites dans le secteur de l'éducation .....	24
Politiques en faveur des pauvres : politiques et mesures de soutien relatives aux questions d'équité et de qualité .....	24
VI. La question de la disparité des sexes au sein de l'enseignement primaire et secondaire .....	27
VII. Autres objectifs de l'éducation pour tous .....	28
VIII. Conclusion .....	30

## Résumé

Les politiques de développement de la République de Maurice s'inscrivent dans le cadre de la vision qu'a le pays d'un avenir prospère pour tous, favorisé par une société ouverte offrant une kyrielle d'opportunités et assurant une égalité de traitement. Afin de concrétiser cette vision, les efforts sont concentrés sur un objectif prioritaire : faire de la population une priorité pour garantir un développement inclusif.

Au fil des ans, le pays a subi des chocs économiques externes intimement liés à des problèmes économiques nationaux tels qu'une faible croissance économique, un chômage galopant, un déficit budgétaire considérable ainsi qu'une dette publique excessive. Afin de garantir la survie du pays, en particulier au sein d'une économie hautement compétitive, ouverte et mondialisée, le Gouvernement a engagé un programme de réforme économique sur dix ans articulé autour de quatre piliers majeurs : la consolidation fiscale et l'efficacité du secteur public, l'amélioration de la compétitivité commerciale et du climat d'investissements ainsi que la démocratisation de l'économie en privilégiant la participation, l'intégration sociale et la durabilité.

À cet égard, des stratégies ont été élaborées et les principaux secteurs économiques consolidés. De plus, de nouveaux secteurs font par ailleurs l'objet d'un développement sans relâche. Dans la même veine, Maurice dispose de l'un des systèmes de santé les plus généreux d'Afrique. Il assure la gratuité des soins de santé et de l'éducation, entre autres services. Dans ce dernier secteur, l'île est en passe d'atteindre le but qu'elle s'est fixé dans le cadre de son objectif du Millénaire pour le développement. Maurice – le meilleur élève de la région pour ce qui est des indicateurs Doing Business – sert de modèle à de nombreux pays d'Afrique en termes de bonnes pratiques de réforme. Maurice occupe par ailleurs la 72<sup>e</sup> position de l'indice de développement humain et la 45<sup>e</sup> position de l'indice de la pauvreté humaine.

À l'instar de la plupart des pays, la structure de l'emploi au sein de la République de Maurice est elle aussi en pleine mutation. Cela s'explique essentiellement par la modification structurelle de l'économie mauricienne au cours des dernières décennies : une économie florissante basée sur les services prend le dessus sur l'ancien modèle, axé sur l'agriculture et la fabrication. Le basculement vers une économie basée sur les services et le développement des opportunités qui en résulte n'est certainement pas sans poser de problèmes.

Dès lors, dépourvue de ressources naturelles et en proie à une concurrence internationale féroce, Maurice doit relever le défi du maintien de sa croissance socioéconomique dans un environnement respectueux de l'environnement. Pour ce faire, Maurice est contrainte, entre autres, de continuellement renforcer sa compétitivité au sein de l'économie mondiale en améliorant sa base de ressources humaines compétentes, qualifiées et créatives. Maurice se doit également de réduire les inégalités et l'exclusion à travers une intégration socioéconomique tout en préservant et consolidant sa conception d'État-providence. Il est urgent de poursuivre un développement durable en recourant aux énergies renouvelables en réduisant parallèlement la dépendance aux combustibles fossiles et en assurant un approvisionnement en eau pour tous tout au long de l'année.

Le pays est en outre sensible au sort des pauvres et s'est engagé à supprimer l'extrême pauvreté. Afin de rompre durablement le cycle de la pauvreté, des interventions politiques explicites visent avant tout l'autonomisation des moins nantis.

Si l'aide extérieure est utile pour affronter l'avenir en toute confiance, un tel soutien doit tenir compte des défis nationaux et de l'appropriation nationale; de plus les donateurs doivent adopter une modalité de programmation conjointe, coordonner leurs interventions et harmoniser l'aide en respectant les domaines prioritaires identifiés par le pays. Il convient de promouvoir une cohérence politique à divers niveaux : dans le cadre de la coopération au développement, entre les politiques d'aide et celles n'ayant pas trait à l'aide des agences/pays donateurs, ainsi qu'entre les donateurs et les bénéficiaires. Les enjeux sont trop nombreux pour agir autrement.

Qui plus est, c'est également à la lumière de l'agenda « standard » énoncé par les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et les objectifs du Millénaire pour le développement auxquels Maurice a souscrit qu'il convient d'interpréter l'évolution du secteur éducatif.

L'éducation a toujours occupé une place de choix dans la stratégie nationale de développement du pays. Les politiques éducatives mettent l'accent sur les principaux axes : un meilleur accès, une meilleure qualité et une plus grande équité. Les changements constatés depuis l'indépendance en 1968 et soutenus par de lourds investissements dans l'éducation ont permis d'augmenter les taux d'inscription depuis le préscolaire jusqu'à la fin du secondaire, le taux d'alphabétisation national stagnant à quelque 85 % en 2011.

Naturellement, la concrétisation de l'objectif d'une éducation de qualité pour tous nécessite de surmonter plusieurs difficultés. Une analyse par génération indique que sur 100 enfants entrant en première année, 27 seulement parviennent à terminer le cycle scolaire complet de 13 ans, ce qui démontre qu'il y a des décrochages et, partant une déperdition d'effectifs dans le système. Outre cette inefficacité interne, le système fait les frais de l'apprentissage par cœur, de l'enseignement du minimum requis pour la réussite des tests et des cours particuliers, en particulier au niveau primaire.

Le Plan stratégique de développement des ressources humaines et de l'éducation 2008-2020, fruit d'un débat consensuel sur le système a mis en exergue huit vastes objectifs allant du préscolaire à la gestion du secteur. La mise en œuvre de ce plan a débouché sur des mesures aussi inédites que l'instauration de pratiques pédagogiques innovantes, l'analyse des programmes de tous les sous-secteurs de l'éducation pour une plus grande pertinence, l'élargissement de l'accès à l'enseignement secondaire supérieur et le développement global des apprenants. Une révolution numérique a également été engagée afin de transformer les formes traditionnelles de transmission des connaissances ainsi que les processus d'enseignement-apprentissage.

La qualité et l'équité sont des notions tout aussi centrales de l'éducation. Les politiques en faveur des pauvres ont débouché sur la mise en œuvre de mesures inclusives. Des programmes prenant en charge des enfants aux besoins éducatifs spéciaux ainsi que ceux provenant de zones défavorisées et de poches de pauvreté ont été mis en place en étroite collaboration avec les organisations communautaires

et d'autres parties prenantes. Étant donné que Maurice se positionne comme un pôle du développement du jeune enfant pour la région, un cadre institutionnel et réglementaire garant de la protection et de l'éducation de la petite enfance a été mis sur pied pour que les enfants soient prêts à entrer à l'école et que les écoles soient prêtes à les recevoir.

Comme indiqué ci-dessus, les initiatives sont concertées. Certaines d'entre elles visent actuellement à assurer l'éducation des filles et des garçons sur un même pied d'égalité. Bien qu'il n'y ait pas de disparités entre les sexes au niveau des inscriptions comme en atteste un indice de parité des sexes d'1,0 au niveau primaire et d'1,1 au niveau secondaire, de nouvelles zones de disparités ont vu le jour. Ces dernières années, on a constaté que les résultats des garçons marquent le pas par rapport à ceux des filles à tous les niveaux d'éducation.

D'un autre côté, dans un souci de soutenir l'enseignement des compétences nécessaires à la vie courante, les programmes d'enseignement de base et de formation continue ainsi que les programmes d'alphabétisation dispensés dans des établissements d'enseignement non traditionnel, d'autres mesures ont été mises en œuvre pour offrir une deuxième chance à ceux qui sont sortis du système éducatif à un jeune âge. Le défi consiste donc à veiller à ce que tous les citoyens trouvent les solutions et les moyens de garantir des moyens d'existence durables.

## Partie A

### I. Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation

#### L'histoire de Maurice en quelques lignes

1. Maurice est une nation insulaire située dans le sud-ouest de l'océan Indien. Elle fait partie des îles des Mascareignes avec l'île française de la Réunion au sud-ouest et l'île Rodrigues au nord-est. En plus de l'île Maurice, la République de Maurice comprend les îles de St-Brandon, Rodrigues et Agaléga. Maurice a obtenu son indépendance le 12 mars 1968 et est devenue une république du Commonwealth en 1992. Sa population au 31 décembre 2010 est estimée à 1 283 415 habitants.

2. La société mauricienne est le fruit de plusieurs vagues successives d'immigration issues de divers pays. La langue officielle est l'anglais, bien que le français et le créole mauricien soient des langues courantes. La mutation de la société d'avant l'indépendance percluse de problèmes et sans perspectives d'avenir, selon les prédictions de Meade<sup>1</sup>, à la société paisible et économiquement dynamique actuelle n'a pas été de tout repos pour Maurice, qui est loin de ses principaux marchés industriels et dépourvue de ressources minérales naturelles. À l'heure actuelle, Maurice dispose d'un revenu par habitant de plus de 7 500 dollars des États-Unis, le deuxième plus important d'Afrique, par rapport aux 260 dollars des États-Unis à l'époque de son indépendance. En 1981, le produit intérieur brut (PIB) par habitant mesuré en dollar international constant de 2005 (PPA<sup>2</sup>) était de 38 % inférieur à la moyenne internationale. En 2009, il avait augmenté à 16 % au-dessus de la moyenne. Au cours de cette période, le PIB par habitant de Maurice a plus que triplé en termes réels avec des taux de croissance qui ont systématiquement dépassé la croissance moyenne mondiale ainsi que celle des pays à revenu intermédiaire. Cela constitue un taux de croissance cumulé comparable à ceux constatés à Singapour, Hong Kong, en Chine ou à Taiwan.

---

<sup>1</sup> La référence la plus citée pour illustrer ce point est le rapport préparé par le prix Nobel d'économie Jean Edward Meade en 1961. Selon Meade, les résultats du développement pacifique de Maurice ont été mauvais en raison de la forte pression démographique et de la possibilité d'un conflit politique aux accents ethniques.

<sup>2</sup> PPA correspond à parité du pouvoir d'achat. Une parité du pouvoir d'achat entre deux pays, A et B, est le rapport entre le nombre d'unités de la devise du pays A nécessaires pour acheter dans le pays A la même quantité d'un bien ou service spécifique qu'une seule unité dans la devise du pays B permettra d'acheter dans le pays B. Les PPA peuvent être exprimées dans la devise de l'un des deux pays. En pratique, elles sont généralement calculées entre un grand nombre de pays et exprimées dans une seule devise, le dollar des États-Unis (USD) étant le plus fréquemment utilisé comme base ou devise « numéraire ».

## II. Principales interventions politiques jouant un rôle clef dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

3. Les politiques de développement de Maurice s'inspirent de la vision du pays d'un avenir prospère pour tous, d'une société ouverte offrant des opportunités à tous et assurant une égalité de traitement devant la loi. Afin de concrétiser cette vision, les efforts sont concentrés sur une mission : faire de la population une priorité pour garantir un développement inclusif.

### A. Développement économique

4. En 2006, le pays est arrivé au bout d'un cycle économique, un cycle basé sur les préférences commerciales et ayant contribué dans une large mesure au succès qu'il a rencontré au cours des « années miracles<sup>3</sup> ». Le pays a été confronté à d'autres chocs externes tels que l'augmentation des prix du sucre et la flambée des prix du pétrole. Au niveau national, outre un ralentissement de la croissance économique, le chômage a atteint son niveau le plus élevé, l'inadéquation des compétences empêchant toute expansion de plusieurs secteurs, le déficit budgétaire était très élevé et la dette publique excessive. De 1999 à 2009, le produit intérieur brut (PIB) en termes réels a augmenté selon une moyenne de 4,7 %. Au cours de la même période, le PIB par habitant a augmenté de 3,3 %. D'ici 2010, deux autres chocs, la crise financière et la crise de l'euro, sont venus s'ajouter à la liste.

#### Difficultés

5. S'il a suffi de retrousser ses manches pour faire de Maurice un pays politiquement et économiquement stable dans les années 70 et 80, la croissance économique actuelle ne peut être maintenue qu'en y réfléchissant sérieusement. Au cours de la décennie actuelle, non seulement la vitesse d'échange des informations augmente de jour en jour mais les obstacles géographiques à l'activité économique cèdent. Dès lors, la frontière entre ce qui est commercialisable et ce qui ne l'est pas disparaît rapidement. Les nouvelles technologies et le commerce ouvrent de nouvelles portes aux marchés internationaux. Dans le même temps, l'évolution des schémas internationaux de production ne laisse d'autre choix à notre pays que d'envisager d'autres voies pour rester compétitif dans un monde global.

#### Interventions politiques

6. Afin de garantir la survie du pays dans une économie mondialisée, ouverte et hautement compétitive, le Gouvernement a engagé depuis 2005 un programme de réforme économique sur dix ans articulé autour de quatre piliers, à savoir :

- a) Consolidation fiscale et efficacité du secteur public;
- b) Amélioration de la compétitivité commerciale;
- c) Amélioration du climat d'investissement;

<sup>3</sup> L'expression « miracle mauricien » a été utilisée par des observateurs externes pour décrire la croissance économique rapide que le pays a enregistrée à la fin des années 1980.

d) Démocratisation de l'économie à travers une participation, une intégration sociale et une durabilité.

### Stratégies

7. Les stratégies sont les suivantes :

- Le secteur agricole est en pleine revitalisation pour devenir un pilier économique. L'accent est davantage placé sur une production plus moderne de produits primaires et dérivés de l'agriculture à forte valeur ajoutée.
- Le secteur du sucre devient peu à peu celui de la canne à sucre. L'utilisation de bagasse pour la production d'électricité et de molasses pour la production de l'éthanol et d'alcools à valeur ajoutée est encouragée.
- Dans le secteur manufacturier, l'accent est placé sur l'utilisation des hautes technologies et la production de produits à plus haute valeur ajoutée. Ainsi, la production de vêtements de haute qualité est de plus en plus privilégiée. Les sous-secteurs ZFIE (zones franches industrielles pour l'exportation) et non-ZFIE ont été intégrés afin que les petites et moyennes entreprises (PME) bénéficient de conditions de concurrence équitables.
- Les sous-secteurs des services sont en cours de développement pour en faire des catalyseurs de la croissance économique de notre pays.
- Les initiatives en matière de tourisme ont pour objectif de renforcer l'attrait de notre île en tant que destination pour le tourisme naturel et l'écotourisme; la culture, les loisirs et les arts; les réunions, séminaires, congrès et salons; les événements sportifs internationaux; ainsi que le shopping et les activités récréatives.
- Le secteur des services financiers est en cours de renforcement afin que notre île se positionne comme le pôle financier de la région.
- Les secteurs des services reposant sur les technologies de l'information, de l'externalisation de processus d'affaires et du processus de connaissance sont en train d'être développés en une plateforme des technologies de l'information et des communications (TIC) dynamique, en mettant à profit sa situation idéale, son excellent réseau ainsi que le bilinguisme/multilinguisme de la population locale.
- Le secteur des PME a été placé à l'avant-plan du développement économique, en uniformisant les règles du jeu et en fournissant une aide directe à tous les niveaux opérationnels, qu'il s'agisse de l'assistance technique, du renforcement des capacités et l'amélioration de l'accès des PME aux marchés internationaux.

De 1999 à 2009, le PIB en termes réels a augmenté selon une moyenne annuelle de 4,7 %.

## B. Développement social

8. Le développement social du pays a été un prolongement direct des diverses interventions politiques qui ont contribué à une transformation de la manière avec laquelle la société mauricienne a évolué.

**Interventions politiques**

9. Maurice a préservé une robuste conception d'État-providence, en fait l'un des plus généreux d'Afrique. Il assure la gratuité des soins de santé. Il convient de noter que, depuis 2005, le budget des soins de santé a augmenté de 85 % pour atteindre plus de 7,4 milliards de roupies mauriciennes en 2010.

**Stratégies**

10. En matière d'éducation, Maurice est véritablement en passe d'atteindre son but relativement à l'objectif du Millénaire pour le développement. L'enseignement est gratuit au niveau préscolaire, secondaire et jusqu'au premier cycle universitaire à temps plein à l'Université de Maurice. Le Gouvernement a investi massivement dans de nouvelles infrastructures scolaires pour les garçons et les filles. L'enseignement est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Les livres sont gratuits pour les étudiants du niveau primaire et pour ceux qui suivent l'enseignement préscolaire à partir de 4 ans et plus, une bourse de 200 roupies est accordée par enfant et par mois, favorisant un meilleur accès ainsi qu'une plus grande équité et justice en matière d'éducation. Les transports sont gratuits pour tous les enfants scolarisés, dont ceux suivant des cours universitaires à temps plein. En outre, tous les citoyens bénéficient d'une pension de vieillesse non contributive. Les orphelins, les veuves et une large majorité des personnes aux besoins spéciaux perçoivent également une pension mensuelle non contributive. Les enfants dont les parents bénéficient d'une aide sociale reçoivent une allocation financière.

11. Les dépenses publiques consacrées à la sécurité et à la protection sociale ont augmenté de près de 63,4 % entre 2003/2004 et 2008/2009.

**C. Le marché du travail**

12. À l'instar de la plupart des pays, la structure de l'emploi à Maurice évolue. Cela s'explique essentiellement par le basculement structurel majeur de l'économie de Maurice au cours des précédentes décennies, l'économie de services en plein essor prenant le pas sur une économie basée sur l'agriculture et la fabrication. La main d'œuvre mauricienne est passée de 510 000 personnes en 2001 à 566 000 personnes en 2009. Au cours de la même période, la main-d'œuvre étrangère est passée de 16 000 à 21 000 personnes.

**Difficultés**

13. Cependant, le passage à une économie de services et le développement des opportunités qui en résulte ne va pas sans poser problème.

14. La situation s'est aggravée en raison de l'érosion des préférences commerciales. Des secteurs traditionnels tels que l'industrie manufacturière et l'agriculture n'ont cessé de supprimer des emplois alors que des secteurs émergents tels que les services reposant sur les technologies de l'information, l'externalisation de processus d'affaires, l'intermédiation financière, l'immobilier, la construction, l'agriculture autre que la canne à sucre et la fabrication hors produits textiles ont créé des opportunités d'emplois. Au fil des ans, Maurice n'a négligé aucun détail pour garantir qu'un nombre important d'emplois soient créés dans le cadre des

remplacements de personnel. La population active mauricienne et étrangère ainsi que l'emploi total sont partis à la hausse.

15. En l'absence de crise financière, les tendances auraient plus que probablement continué à générer d'excellents résultats, en fournissant suffisamment d'emplois pour couvrir la croissance de la main-d'œuvre. Dans le même temps, le taux de chômage global a chuté, passant de 9,5 % en 2005 à 7,2 % en 2008. Ce résultat positif est essentiellement imputé au déclin du taux de chômage des femmes. La crise internationale a entravé la croissance de l'emploi en 2009 étant donné qu'elle a gravement touché les grandes entreprises. Le nombre de chômeurs chez les hommes a augmenté en 2009 alors que celui des femmes est resté constant. Néanmoins, l'emploi total a encore affiché une croissance positive pendant la crise. Il est intéressant de noter que ce résultat a été exclusivement dicté par l'emploi des femmes.

### **Interventions politiques**

16. Le programme de mise au travail a été mis sur pied pour soutenir les niveaux d'emploi et améliorer la qualité des services et de l'industrie. Au titre de la loi de 2008 sur les droits de l'emploi, le Gouvernement octroie une allocation de chômage transitoire à chaque travailleur qui a rejoint le programme de mise au travail, laquelle sera versée pendant une période minimale d'un mois et maximale de douze mois.

17. Qui plus est, une politique nationale de l'emploi pour Maurice est en cours d'élaboration. Il s'agit d'un cadre politique actif visant à atteindre le but d'un emploi productif et d'un travail décent pour tous en plus de relever le défi de l'emploi à travers des politiques et programmes bien ciblés tout en stimulant la croissance et le développement économiques, en satisfaisant aux exigences de main-d'œuvre, en réduisant l'inadéquation des compétences, en favorisant le principe « à travail égal, salaire égal », et en limitant le chômage et le sous-emploi.

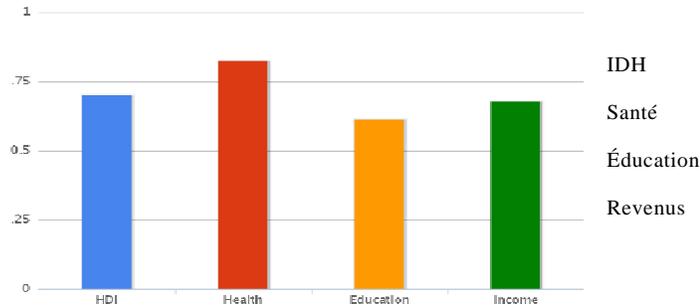
### **Stratégies**

18. Maurice a développé divers programmes tels que le programme de placement en vue d'une formation, de manière à permettre aux nouveaux-venus sur le marché de l'emploi d'acquérir les compétences adéquates et à d'autres de se recycler. Par l'intermédiaire de la Fondation nationale pour l'autonomisation, le Gouvernement fournit également les incitants nécessaires pour lancer une petite entreprise. De nouveaux secteurs tels que l'industrie océanique terrestre, au potentiel considérable en matière de création d'emplois, sont en cours de développement.

### **Maurice dans le paysage international**

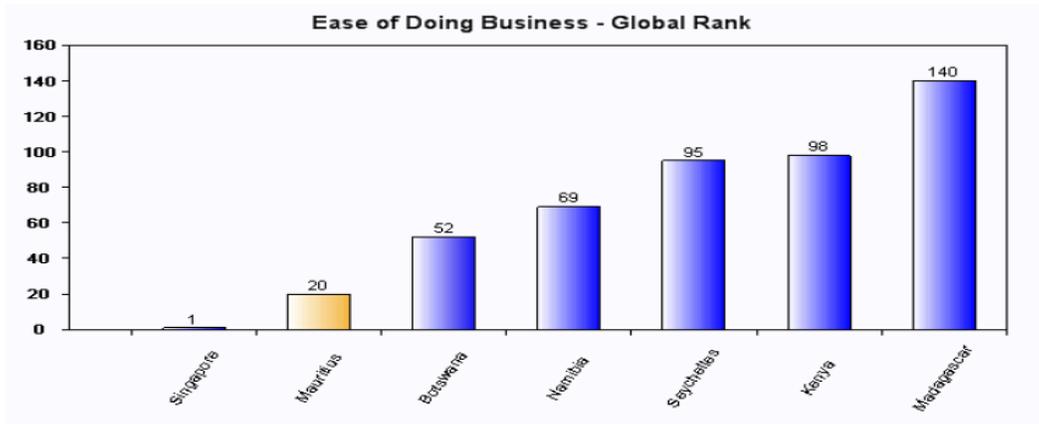
19. Entre 1980 et 2010, l'indice de développement humain (IDH) pour Maurice a augmenté d'1,0 % annuellement, passant de 0,525 à 0,701 en 2010, ce qui place Maurice au 72<sup>e</sup> rang sur 169 pays sur la base de données comparables (fig. I).

Figure 1  
**IDH pour Maurice en 2010**



20. L'indice de la pauvreté humaine (IPH) (représentant une alternative pluridimensionnelle à la mesure de la pauvreté d'1,25 dollar par jour (PPA USD)) était à 9,5 % en 2007. Maurice occupait le 45<sup>e</sup> rang sur 135 pays.

Figure II  
**Facilité à faire des affaires**



Facilité à faire des affaires – Classement mondial

Singapour Maurice Botswana Namibie Seychelles Kenya Madagascar

21. Sur 183 économies, Maurice se classe 20<sup>e</sup> (et premier pour la région africaine) dans le rapport « Doing Business 2011 » publié par la Banque mondiale. Bon nombre de pays en Afrique prennent Maurice pour modèle – le meilleur élève de la

région en ce qui concerne les indicateurs Doing Business – relativement aux bonnes pratiques en matière de réforme.

22. À en croire le « Rapport sur la compétitivité mondiale 2007-2008 », Maurice se situait à la 60<sup>e</sup> place. Cet indice s'est amélioré, le pays se retrouvant à la 55<sup>e</sup> position dans le rapport publié par le Forum économique mondial pour 2010-2011. Maurice figurait au 73<sup>e</sup> rang des classements généraux de l'indice d'innovation mondiale 2009/2010 avec un score IGI de 2,93. Selon les derniers chiffres de l'indice d'accès au numérique compilés par l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour 2010, Maurice s'est classée deuxième de la région africaine.

#### **D. Rôle de diverses parties prenantes dans l'élaboration de ces politiques et enseignements tirés**

23. Les institutions impliquées dans l'élaboration des politiques sont étroitement liées aux acteurs politiques individuels. Diverses parties des pouvoirs publics jouent de toute évidence un rôle clé dans l'élaboration de politiques formelles à laquelle participe une palette toujours plus large de parties prenantes en dehors du Gouvernement. La participation des acteurs non gouvernementaux se traduit par des activités de sensibilisation et d'information, une représentation dans des organes gouvernementaux, une consultation et un dialogue avec les dirigeants politiques ainsi qu'une participation à des mécanismes de coordination. Le soutien d'un secteur privé dynamique est également très bénéfique.

24. Des champions de la politique et un leadership fort s'engageant à promouvoir des questions politiques favorisent grandement l'élaboration et la réforme des politiques. Les champions de la politique peuvent être issus de n'importe quel groupe de parties prenantes; ce qui importe, c'est qu'ils aient accès aux principaux décideurs. Une participation continue est primordiale pour obtenir l'adhésion de toutes les parties prenantes directes ou indirectes. Cette approche participative facilite la mise en œuvre des politiques.

### **III. Difficultés du secteur et stratégies pour les surmonter**

25. Dépourvue de ressources naturelles et en proie à une concurrence internationale féroce, Maurice est confrontée à un défi : maintenir sa croissance socioéconomique dans un milieu respectueux de l'environnement. Pour ce faire, Maurice est contrainte de :

- a) Améliorer continuellement sa compétitivité au sein de l'économie mondiale en renforçant sa base de ressources humaines compétentes, qualifiées et créatives;
- b) Réduire les inégalités et l'exclusion grâce à une intégration socioéconomique efficace tout en préservant l'État-providence; et
- c) Promouvoir le développement durable en recourant aux énergies renouvelables tout en réduisant la dépendance aux combustibles fossiles.

**A. Amélioration continue de la compétitivité au sein de l'économie mondiale à travers un renforcement de la base des ressources humaines compétentes, qualifiées et créatives**

26. La prospérité et l'équité au sein de la nouvelle économie mondiale ne sont possibles qu'en présence d'un personnel de carrure internationale. En l'absence de compétences de classe mondiale, les entreprises auront de plus en plus de mal à être compétitives et à innover. Dès lors, le succès des développements au sein de divers secteurs de Maurice repose essentiellement sur la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en quantité suffisante. Une offre de main d'œuvre inadéquate est susceptible d'occasionner un ralentissement sensible de la croissance. La délocalisation des usines textiles et de confection de Maurice dans d'autres régions du monde où les salaires sont plus bas montre que les activités économiques sont de plus en plus implantées en fonction de l'avantage comparatif existant.

27. Dans sa publication *The Global Competitiveness Report 2010-2011* (Rapport 2010-2011 sur la compétitivité mondiale), le Forum économique mondial classe Maurice au 55<sup>e</sup> rang en termes de compétitivité internationale. Ce classement représente un gain de deux places par rapport à l'année dernière, juste derrière l'Afrique du Sud. Le tableau ci-dessous détaille les classements attribués à Maurice par le Forum économique mondial. Dans l'ensemble, Maurice se classe 82<sup>e</sup> au niveau de sa capacité d'innovation, avec un score de seulement 3 sur 7. S'agissant de l'offre de scientifiques et d'ingénieurs, Maurice est à la traîne, occupant le 112<sup>e</sup> rang mondial sur 139.

Tableau

**Classement de Maurice (Rapport 2010-2011 sur la compétitivité mondiale)**

	Classement (sur 139 pays)	Score (1-7)
Innovation	82	3,0
Capacité d'innovation	76	
Qualité des instituts de recherche scientifique	86	
Entreprises investissant dans la recherche et le développement	64	
Collaboration universités-industries en matière de recherche et de développement	94	
Achat par le Gouvernement de produits technologiques de pointe	67	
Offre de scientifiques et d'ingénieurs	112	
Brevets d'invention par million d'habitants	90	

28. Afin d'accéder à un niveau supérieur de développement, Maurice a besoin de se doter d'une main-d'œuvre compétente et qualifiée. Le scénario actuel tel que présenté à la figure III montre que nous stagnons à des niveaux inférieurs car notre

main-d'œuvre est composée d'une majorité d'employés semi-qualifiés et non qualifiés et de peu de professionnels et personnes hautement qualifiés. Toutes les initiatives doivent tendre vers une main-d'œuvre telle que décrite à la figure IV.

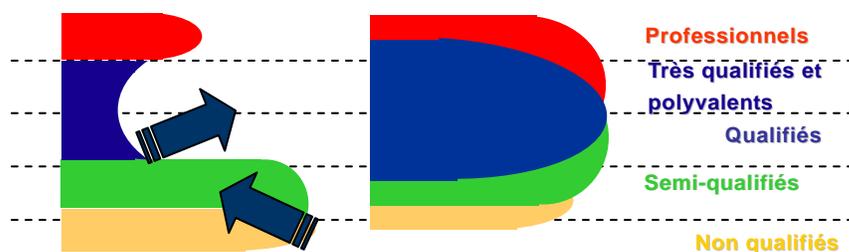
### Tendances au niveau des compétences et qualifications

Figure III :

Scénario actuel

Figure IV :

Scénario futur



29. Il est donc primordial de promouvoir le développement des compétences ainsi que la recherche et le développement. Les compétences disponibles ne correspondent pas aux compétences requises. Il existe une forte inadéquation de la main-d'œuvre qu'il convient de corriger si le pays souhaite être sur la bonne voie en matière de développement.

30. Diverses autorités ont pris des mesures pour combler l'écart entre l'offre de compétences et les compétences requises.

- Programme de placement en vue de recevoir une formation, mélange d'activités professionnelles et formations
- Migration circulaire
- Espace des métiers
- Programme de préparation à la vie active
- Programme spécial de formation à l'entrepreneuriat
- Programme spécial pour les femmes sans emploi
- Élimination de l'extrême pauvreté.

Ces mesures sont encore largement insuffisantes pour réduire fortement le décalage. Le secteur éducatif, et plus particulièrement les centres de formation et les universités, a été incité à enseigner aux apprenants des compétences correspondant aux demandes du marché du travail. Des institutions telles que le Conseil de la mise en valeur des ressources humaines ont réalisé des enquêtes cherchant à identifier les compétences dont le pays a besoin.

31. Les travailleurs qualifiés sont mieux à même de s'adapter rapidement et efficacement aux changements. La capacité des entreprises à intégrer les nouvelles technologies dépend du panel de compétences d'une entreprise. La forte demande prévue en emplois plus qualifiés dans des secteurs hautement qualifiés laisse sans nul doute présager un apport accru en ressources humaines dans des secteurs de haute technologie; toutefois, tout indique également la nécessité d'investir dans les

ressources humaines, pour une large palette de compétences. Cela souligne qu'il est crucial de rénover continuellement les politiques éducatives et de formation actuelles de manière à couvrir l'ensemble des besoins en compétences. L'accent doit être placé sur les programmes de formation et de recyclage réservés tant aux employeurs qu'aux employés, afin de renforcer la mobilité et la faculté d'adaptation de la main-d'œuvre de la nation à des activités exigeant un fort degré de connaissance et étant à plus forte valeur ajoutée.

## **B. Réduction des inégalités et l'exclusion grâce à une intégration socioéconomique efficace tout en préservant l'État-providence**

32. Le deuxième défi que le pays doit relever consiste à réduire les inégalités et l'exclusion en procédant à une intégration socioéconomique efficace tout en préservant l'État-providence.

33. Sur le plan social, une petite partie de la population bénéficie très peu des progrès économiques de ces dernières années, et des poches de pauvreté subsistent dans des régions spécifiques, dont Rodrigues. S'agissant du premier objectif du Millénaire pour le développement, l'enquête sur le budget des ménages (2006/07) réalisée par le Bureau central des statistiques de Maurice indique que la proportion de ménages pauvres en dessous du seuil relatif de pauvreté (estimée sur la base d'une demi-médiane du revenu mensuel moyen des ménages par équivalent adulte) a augmenté de 7,7 % en 2001/02 pour atteindre 8,0 % en 2006/07. Des initiatives s'imposent pour mieux cibler et aider les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants.

### **Interventions politiques**

34. Compte tenu du modèle de développement inclusif, il est nécessaire d'aller au-delà des filets de sécurité sociale établis et de se concentrer sur la fourniture d'emplois et l'augmentation des revenus des pauvres à travers des interventions politiques explicites. En d'autres termes, il convient désormais de mettre l'accent sur la croissance « favorable aux pauvres ».

### **Stratégies**

35. Dans le cadre de ses efforts visant à réduire la pauvreté, le Gouvernement de Maurice a lancé le programme d'autonomisation en 2006 qui poursuit les objectifs suivants :

- Garantir des emplois viables pour les personnes actuellement sans emploi en raison d'une restructuration industrielle;
- Favoriser l'esprit d'entreprise et l'amélioration de la capacité et de la compétitivité des petits entrepreneurs, en particulier sur le marché mondial afin de renforcer la compétitivité des exportations;
- Apporter un soutien provisoire aux ménages à faibles revenus dans le domaine du logement; et
- Renforcer l'instruction des enfants des ménages les plus vulnérables.

36. Le programme d'aide aux femmes sans emploi, faisant partie du programme d'autonomisation, vise à élargir le cercle d'opportunités offertes aux femmes et à les aider à mieux exploiter ces perspectives.

37. Le Gouvernement a également mis sur pied le Fonds d'affectation spéciale pour l'insertion des groupes vulnérables qui a atténué les souffrances de quelques 60 000 hommes, femmes et enfants vulnérables avant fin 2009. Le programme pour l'élimination de l'extrême pauvreté compte parmi ses sous-programmes le développement communautaire intégré qui aide 291 familles depuis fin 2009. Au cours de la même période, un autre sous-programme du programme pour l'élimination de l'extrême pauvreté, à savoir le projet Enseignement préscolaire, a pris soin de 511 enfants issus de familles pauvres qui ne pouvaient assister au cours de manière régulière, en leur offrant gracieusement des repas, des transports, des examens médicaux, du matériel scolaire ainsi qu'un accompagnement scolaire gratuit.

38. Fin 2009, le Fonds d'affectation spéciale pour l'insertion des groupes vulnérables a apporté une aide d'urgence à quelque 3 000 ménages très pauvres afin de construire une maison en tôles ondulées pour quelque 160 millions de roupies. Les familles aux revenus modestes reçoivent également des aides financières, dans le cadre du programme Casting of Slabs (« Coulée de briques ») introduit en 1997, pour ajouter un toit en béton à leur maison. En moyenne, 4 000 familles par an bénéficient de ce programme. À Maurice, la farine et le gaz de cuisine sont financés pour tous.

39. Un ensemble de mesures ont également été prises dans le secteur de l'éducation étant donné que cette dernière joue un rôle crucial dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il en est question plus en détail dans ce document sous la partie B.

40. Il est important de noter que, dans le souci d'en finir avec une approche fragmentée et incohérente du problème de l'éradication de la pauvreté, depuis 2010, le Gouvernement a créé un nouveau ministère, celui de l'intégration sociale et de l'autonomisation économique, qui a été chargé de faire office de ministère de tutelle et donc de coordonner les diverses actions entreprises à la fois par les secteurs privé et public ainsi que par des organisations non gouvernementales.

41. L'État ne peut de toute évidence tout simplement pas obtenir des résultats durables seul. Afin de s'assurer que tout le monde profite des fruits du développement, la politique actuelle consistant à élargir les opportunités inclut un programme de promotion de la responsabilité sociale des entreprises dans le cadre duquel les entreprises privées versent un pourcentage (2 % de leur plus-value) pour financer des projets sociaux.

42. Le principe de l'égalité hommes-femmes est consacré dans la Constitution. L'égalité des sexes a été intégrée dans la législation nationale à travers la loi contre la discrimination sexuelle, la loi sur la protection contre la violence familiale ainsi que, dernièrement, le projet de loi pour l'égalité des chances. Les mécanismes institutionnels ont été renforcés pour fournir des services et une aide aux femmes plus efficaces. Un ministère des droits de la femme, du développement de l'enfant et de la protection de la famille, renommé par la suite ministère de l'égalité entre les sexes, témoigne de l'engagement du Gouvernement à faire du développement des femmes une des priorités de son programme, un axe majeur sur la voie de la

croissance et du développement. Un plan d'action national pour les femmes insiste sur plusieurs mesures favorisant l'autonomisation des femmes. Les stratégies visent entre autres l'intégration des questions de sexospécificité dans les politiques nationales et plus spécifiquement dans le processus de réduction de la pauvreté et la croissance économique durable de manière à surmonter le problème de la féminisation de la pauvreté et du chômage.

### **C. Promotion du développement durable à travers le recours aux énergies renouvelables tout en réduisant la dépendance aux combustibles fossiles**

43. Étant une nation insulaire, Maurice dispose d'un accès limité aux ressources naturelles. Les besoins énergétiques ont plus que triplé au cours des dernières décennies, une tendance qui devrait se maintenir dans les années à venir. La consommation énergétique, la gestion de l'eau et le développement durable seront les préoccupations majeures du gouvernement pour les décennies à venir. Avec l'aide d'autres parties prenantes, le gouvernement a lancé le projet Maurice Île Durable (MID), et des initiatives sont en cours de développement pour concrétiser le projet.

44. La demande énergétique grandissante et la flambée des prix du pétrole ont poussé le Gouvernement à adopter la stratégie « Construire un avenir vert pour Maurice » à travers le concept « Maurice Île Durable ». Il s'est ainsi tourné vers les sources renouvelables locales d'énergie, délaissant les carburants fossiles importés.

45. Un Fonds « Maurice Île Durable » avec davantage de références a pour mission d'intensifier les initiatives de protection de l'environnement à travers le recyclage, d'encourager une utilisation plus efficace de l'énergie et de renforcer la dépendance aux énergies renouvelables. Les premiers résultats sont encourageants.

46. Maurice a grimpé à la sixième position de l'indice de performance environnementale 2010 (IPE) (qui classe les pays sur la base d'indicateurs de performance liés à l'hygiène du milieu portant sur l'eau, la pollution de l'air ainsi que la charge de morbidité imputable à des facteurs environnementaux, ainsi que la vitalité des écosystèmes en ce compris la sylviculture, la pêche, l'agriculture, le changement climatique et la biodiversité) alors qu'elle occupait le cinquante-huitième rang des classements IPE de 2008.

47. Pour Maurice, le défi consiste à s'adapter au changement climatique de plus en plus imprévisible, à l'augmentation du niveau des mers, à l'approvisionnement continu en eau fraîche de tous les ménages tout au long de l'année, à la diminution de la consommation de combustibles fossiles, tout en atteignant l'objectif d'une autonomie de 65 % d'ici 2028 grâce à une utilisation accrue des énergies renouvelables et une consommation énergétique plus efficace.

### **D. Assistance de la coopération au développement internationale pour relever ces défis**

48. L'aide doit être adaptée aux défis et à l'appropriation nationaux. Les donateurs doivent adopter une modalité de programmation conjointe, coordonner les

interventions et harmoniser l'aide en tenant compte des domaines prioritaires que le pays a identifiés.

49. À l'heure actuelle, Maurice dispose d'un mécanisme bien développé dans le cadre duquel le Ministère des finances et du développement économique se pose en chef de file de la coordination de l'ensemble de l'aide au développement. Il sélectionne les projets prioritaires critiques pour le programme gouvernemental sur la base d'un plan d'activité dans le cadre duquel les projets prioritaires sont comparés aux domaines dans lesquels les partenaires du développement ont un avantage comparatif. Cela évite toute duplication des activités. De toute évidence, cela présuppose que le pays a déjà défini sa stratégie de partenariats nationaux selon la vision du pays et conjointement avec les partenaires de développement.

50. Bien qu'il s'agisse d'une bonne pratique qui a fait ses preuves, elle a néanmoins des ramifications pour les Ministères d'exécution par l'exploitation de l'assistance technique opportune, appropriée et pertinente en vue de la mise en œuvre de leurs projets.

51. À titre d'exemple, la Commission européenne a été un partenaire actif du pays à travers le programme d'aide budgétaire globale (ABG) qui a trait à la réalisation des indicateurs de performance, comme indiqué dans une matrice de résultats relative à des secteurs tels que l'énergie, l'environnement, les eaux usées, le sucre, l'éducation et l'autonomisation.

## **E. Promotion de la cohérence des politiques parmi les divers secteurs ayant un impact direct ou indirect sur le développement**

52. Dans un monde de plus en plus interdépendant, les marges de manœuvre décisionnelle sont elles-mêmes soumises à des forces internationales et aux règles régissant le commerce et les finances internationales. Pour cette raison, la cohérence des politiques, en particulier en matière de commerce et de finances, est également nécessaire à l'échelle internationale afin de contribuer aux résultats des projets au niveau national.

53. Il est possible de promouvoir la cohérence à différents niveaux : dans le cadre de la coopération au développement, entre les politiques axées sur l'aide ou non d'un pays donateur, ainsi qu'entre les donateurs et les bénéficiaires. Selon la définition de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la cohérence des politiques de développement revient à travailler en veillant à ce que les objectifs et résultats des politiques de développement d'un gouvernement ne soient pas minées par d'autres politiques dudit gouvernement ayant une incidence sur les pays en développement, et à ce que ces autres politiques soutiennent les objectifs de développement, le cas échéant.

54. Étant donné que les intérêts nationaux ou internationaux rivalisent, il est souvent impossible de développer des politiques parfaitement cohérentes. Le développement n'est pas le seul objectif de la politique d'un gouvernement et des intérêts concurrents tels que l'emploi, les normes de sécurité pour les consommateurs, la qualité environnementale et les convictions morales pèsent très lourd. Au sein d'une démocratie, ces intérêts concurrents inciteront à sceller des compromis, dans le cadre desquels la mesure dans laquelle certains intérêts en

supplacent d'autres dépend du pouvoir des parties prenantes et des positions politiques.

## **Partie B**

### **IV. Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation : le secteur éducatif**

55. Maurice souscrit aux principales conventions et aux objectifs majeurs en matière d'éducation tels qu'ils sont repris à la fois dans l'Éducation pour tous et les objectifs du Millénaire pour le développement. En fait, les politiques de cohésion sociale et économique d'une Maurice multiraciale, multilingue et multiethnique sont alignées sur les indicateurs des objectifs de développement.

56. Une population instruite est essentielle pour le développement économique et social d'un pays. Les sociétés ont donc intrinsèquement intérêt à garantir que les enfants et les adultes aient accès à une large palette d'opportunités éducatives. Maurice a systématiquement fait montre d'un important degré de mobilisation pour fournir des opportunités éducatives pour tous en partant du principe que, si les programmes de la petite enfance préparent les enfants à l'enseignement primaire et offrent la possibilité de renforcer et de compléter leurs expériences éducatives à domicile, en contribuant à la lutte contre les désavantages linguistiques et sociaux, l'enseignement primaire et secondaire jette les bases du développement d'une large palette de compétences et préparent les jeunes à un apprentissage tout au long de la vie en plus de devenir des membres productifs de la société.

#### **A. Données fondamentales sur l'éducation**

57. En général, Maurice est parvenue à concrétiser plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement fondamentaux. Le taux net de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire est de 96 % (2010), 98 % des filles et des garçons atteignant respectivement la 6<sup>e</sup> et dernière année de l'enseignement primaire. Quatre-vingt-deux pour cent des élèves s'inscrivent dans les écoles secondaires alors que le taux de scolarisation brut dans le niveau supérieur est actuellement de 47 %.

58. Considérant l'éducation et le développement du capital humain comme des maillons essentiels du développement, le Gouvernement de Maurice a fait de l'éducation l'un des domaines prioritaires de sa stratégie nationale de développement. Depuis l'indépendance en 1968, plusieurs initiatives ont été engagées et des investissements considérables consentis en étroite collaboration avec le secteur privé afin de garantir un accès à l'éducation.

59. L'enseignement est non seulement gratuit mais obligatoire pour tous jusqu'à l'âge de 16 ans depuis janvier 2005, si bien que l'enseignement de base couvre 11 années d'enseignement. Ce dernier est gratuit jusqu'au niveau secondaire depuis 1977. Il en va de même pour les programmes de premier cycle à plein temps à l'Université de Maurice depuis 1988. Il est financé en partie dans le cas de la deuxième université publique, l'Université des technologies de Maurice.

### **Taux d'alphabétisation**

60. Entre 1990 à 2000, le taux d'alphabétisation a augmenté, passant de 80,8 à 85 %, le taux d'analphabétisme étant le plus élevé chez les adultes de 55 ans et plus. Un taux d'alphabétisation plus élevé est constaté à Rodrigues par rapport au continent. Selon le recensement réalisé en 2000, il était de 94,5 % pour la tranche des 15-24 ans. Le taux d'alphabétisation plus élevé chez les femmes indique une inversion de la situation qui prévalait auparavant.

### **Degré d'instruction**

61. Le degré d'instruction est l'une des mesures des résultats scolaires. L'évaluation est souvent effectuée à travers des examens de fin de cycle à trois étapes clés, à savoir le certificat d'enseignement primaire en fin de cycle primaire, le *Cambridge School Certificate* (CSC) ainsi que le *Higher School Certificate* (HSC) en fin de cycle secondaire. Alors que le taux d'obtention de diplôme à la fin de l'enseignement secondaire ne garantit nullement qu'un système éducatif a correctement enseigné les compétences et connaissances de base nécessaires pour entrer sur le marché du travail, cet indicateur ne traduisant pas la qualité des résultats éducatifs, il permet néanmoins de déterminer dans quelle mesure un système éducatif parvient à préparer les étudiants à satisfaire aux exigences minimales du marché du travail. En se basant sur le système d'examens susmentionné qui régule le flux d'étudiants d'un niveau à l'autre, le nombre d'années d'enseignement est en moyenne d'environ 10 ans.

62. Dès lors, le pays n'atteint pas son objectif, à savoir assurer 11 années d'études pour tous.

63. Conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement et de l'Éducation pour tous, l'accent sera dorénavant placé exclusivement sur les sous-secteurs préscolaire, primaire et secondaire. D'un autre côté, un grand nombre d'innovations sont actuellement mises en œuvre pour réorganiser le sous-secteur de l'enseignement supérieur afin que Maurice devienne un pôle de connaissances.

## **B. Les difficultés du système**

64. Nonobstant la très forte participation des enfants mauriciens au processus de scolarisation (proche de 100 %, 96 % au niveau préscolaire et avec un taux de rétention de 98 % au niveau primaire) – et la gratuité de l'enseignement secondaire ainsi que la parité totale entre les sexes au niveau des inscriptions, quelques sérieuses difficultés doivent encore être surmontées.

### **Abandons**

65. Le taux de décrochage scolaire annuel au niveau primaire est d'environ 0,5 %. Au niveau secondaire, près d'1,5 % des étudiants quittent le système chaque année avant d'avoir atteint la quatrième année. En outre, près de 9 % des étudiants inscrits dans la filière professionnelle préparatoire (qui accueille les doubles échecs au niveau du certificat d'enseignement primaire) ne terminent pas la troisième année de l'enseignement professionnel préparatoire. Ces enfants entament leur adolescence en n'étant pas prêts à affronter le milieu du travail, à poursuivre leurs études et à gérer les aspects pratiques de la vie.

### **Garantir l'achèvement de la scolarité**

66. Le véritable problème du pays consiste à s'assurer que tous les enfants terminent leurs études secondaires. À l'heure actuelle, près de 35 % d'entre eux ne parviennent pas à obtenir leur certificat d'enseignement primaire. Sur ces 35 %, 20 % recommencent ledit certificat et ceux qui ont échoué au certificat à deux reprises ou qui ont atteint l'âge de 13 ans entrent dans la filière préprofessionnelle. Une analyse par génération révèle que sur 100 enfants entrant en première année, seulement 27 terminent la dernière année de l'enseignement supérieur. Dès lors, le défi aujourd'hui reste encore de garantir que tous les enfants achèvent l'enseignement primaire et secondaire. En effet, sans un accès à l'enseignement secondaire supérieur, ils ne bénéficieront pas des opportunités de formation et d'apprentissage spécialisés et ne seront par ailleurs pas préparés à entrer directement sur le marché du travail.

### **Mémorisation par cœur**

67. Un examen de fin de cycle, proposé à la fois à des fins de certification et de sélection pour les écoles secondaires, a engendré une culture de la concurrence qui est profondément ancrée. Cela transparaît dans le style d'enseignement qui est axé sur l'évaluation, ce qui donne lieu à un enseignement du minimum pour réussir aux tests et favorise la mémorisation par cœur au lieu de développer la capacité des apprenants à pratiquer la réflexion critique dans une certaine mesure. Cette démarche incite en outre à se concentrer sur des sujets de base susceptibles d'être sanctionnés par un examen et non sur les domaines qui contribueraient au développement global de l'apprenant.

### **Cours privés**

68. Cette forme parallèle d'enseignement mine le système depuis longtemps. Privilégiant les résultats de l'étudiant (mesurés exclusivement sur la base de résultats quantifiables tels que le taux de réussite, le taux d'achèvement, etc.), elle présente un danger : le système d'enseignement et d'apprentissage privilégiant les examens, la sélection des écoles, les processus de suivi et les cours privés risquent d'être perpétués par le système. Dès lors, les cours privés sont un phénomène bien ancré qu'il convient de traiter de manière globale et intégrée.

## **C. Le Plan stratégique de développement des ressources humaines et de l'éducation 2008-2020**

69. Toutes les questions susmentionnées sont traitées en détail dans le Plan stratégique de développement des ressources humaines et de l'éducation (2008 – 2020) qui énonce la vision suivante pour le secteur :

*« Un enseignement de qualité pour tous et une base de mise en valeur des ressources humaines afin que Maurice soit un État-nation intelligent, à l'avant-garde des progrès et de l'innovation à l'échelle internationale ».*

L'accent est ici placé sur les principaux piliers de l'éducation et de la formation suivants : un accès élargi, une meilleure qualité, d'avantage d'équité, une pertinence contextuelle ainsi qu'une excellence supérieure.

**Plan stratégique de développement des ressources humaines  
et de l'éducation 2008-2020***Objectifs du secteur éducatif*

1. Garantir que tous les enfants de 3 à 5 ans de Maurice aient l'opportunité de développer au mieux leurs compétences intellectuelles, socio-émotionnelles et psychomotrices individuelles afin de développer la confiance et l'estime de soi dans le cadre de l'apprentissage qui non seulement les préparera à atteindre le niveau supérieur (école primaire) mais jettera surtout les bases d'un enseignement qui les aidera tout au long de leur existence.
2. Pérenniser l'accès équitable à une éducation de qualité, afin de s'assurer que tous les apprenants atteignent des taux de réussite importants au niveau de la lecture, de l'écriture, des technologies de l'information et de la communication ainsi que sur le plan des compétences indispensables dans la vie courante, qu'il s'agisse notamment de valeurs humaines solides ou d'un mode de vie sain en guise de base pour un apprentissage tout au long de la vie et une bonne citoyenneté.
3. Veiller à ce que tous les étudiants aient la possibilité d'accéder et de terminer l'enseignement secondaire supérieur pour garantir l'employabilité de même qu'une formation supérieure et spécialisée avec la maturité et la confiance requises.
4. Développer un système garantissant la disponibilité d'un personnel de qualité travaillant de manière collégiale ainsi que d'un système d'assurance de la qualité pour améliorer et appuyer les acquis scolaires ainsi que le développement global de tous les apprenants.
5. Fournir un système d'enseignement et de formation techniques et professionnels efficace pour une meilleure estime du public et répondant aux besoins actuels et futurs grâce à une main-d'œuvre qualifiée et flexible.
6. Faire de Maurice une île intelligente et un pôle de connaissances afin de desservir la région ainsi qu'un centre d'enseignement supérieur et d'excellence.
7. Développer une base de ressources humaines compétentes et créatives pour Maurice afin de garantir un développement national durable.
8. Faire du ministère une institution publique fonctionnelle efficace, efficace et responsable.

## V. Innovations introduites dans le secteur de l'éducation

70. En application du Plan stratégique de développement des ressources humaines et de l'éducation 208-2020, le Ministère a lancé des initiatives axées sur un ensemble de mesures innovantes faisant office de leviers politiques pour accélérer le processus de transformation de l'éducation. En voici un aperçu non exhaustif :

- Introduction de pratiques pédagogiques innovantes notamment à travers le programme d'amélioration, l'évaluation continue et les cours de rattrapage;
- Analyse des programmes de tous les sous-secteurs de l'éducation afin d'en améliorer la pertinence. Bien que des programmes d'enseignement existent, un cadre programmatique spécifique à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire inférieur a été élaboré pour la première fois;
- Élargissement de l'accès à l'enseignement secondaire supérieur, traditionnellement limité en raison de critères administratifs restrictifs;
- Amélioration des infrastructures éducatives;
- Promotion du développement global des apprenants en encourageant des activités co- et extraprogrammatiques axées sur un style de vie sain, l'éducation civique, le développement durable et la promotion des arts et de la lecture qui contribuent à renforcer la confiance en soi et l'estime de soi. Cet axe a désormais été intégré au programme officiel des écoles secondaires;
- Déclenchement d'une révolution numérique au sein du système éducatif;
- Introduction de nouveaux modes d'évaluation à des fins d'évaluation comparative;
- Remaniement de la politique d'enseignement préprofessionnel afin d'assurer un programme de quatre ans qui permettra de disposer du mélange adéquat des aptitudes de base au niveau social et professionnel ainsi qu'en matière de lecture et de calcul.

### Politiques en faveur des pauvres

#### Politiques et mesures de soutien relatives aux questions d'équité et de qualité

71. Il est aujourd'hui largement admis que la question de l'accès à l'éducation de base, notamment à l'enseignement préscolaire et secondaire, a été traitée dans le monde entier. Toutes les initiatives visent actuellement à améliorer l'équité et la qualité du système.

72. Conformément à une idée reçue, une éducation de mauvaise qualité rend toute aptitude à se former difficile et limite les possibilités d'un emploi à l'avenir. Les initiatives engagées visent par conséquent à ouvrir un nouveau chapitre de l'éducation dans le cadre duquel la richesse d'une nation sera déterminée à l'aune des compétences et connaissances de sa population, les leviers les plus importants pour créer de la richesse et réduire la détresse sociale.

73. L'éradication de la pauvreté absolue compte parmi les priorités de l'agenda national. Par ailleurs, l'autonomie des groupes vulnérables doit être assurée à travers l'éducation, la formation et le renforcement des compétences.

74. À l'heure actuelle, une éducation inclusive est assurée comme suit :

### **1. Préoccupations concernant les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers**

75. Les enfants qui sont actuellement pris en charge par des écoles/unités spécialisées dans les besoins éducatifs spéciaux ne représentent qu'environ 53 % de la population d'enfants totale ayant de tels besoins et dont les besoins ne sont pas actuellement satisfaites.

76. En 2006, le Ministère a élaboré une politique nationale et un document de politique et de stratégie au niveau national pour le secteur des besoins éducatifs particuliers afin de satisfaire à la fois les besoins éducatifs spécifiques et émergents de tous les enfants concernés. Le document insiste sur la nécessité d'adopter une approche pédagogique axée sur l'enfant ainsi qu'un programme flexible et adapté qui aidera chacun d'entre eux à tirer pleinement parti de son potentiel.

77. Pour parvenir à réaliser les objectifs stratégiques définis pour le secteur des besoins éducatifs particuliers, tous les efforts sont actuellement concentrés sur les quatre éléments cruciaux suivants :

- a) Un programme approprié de même qu'une pédagogie adaptée;
- b) Un cadre d'assurance qualité adéquat de manière à harmoniser le niveau des services éducatifs prestés par diverses parties prenantes impliquées dans le secteur;
- c) Des programmes de développement des capacités pour les formateurs et le personnel enseignant; et
- d) Un cadre réglementaire adéquat afin d'assurer des services éducatifs de qualité et adaptés de manière à satisfaire aux divers types de besoins/handicaps spéciaux des enfants âgés de 3 à 20 ans.

### **2. Fourniture d'un enseignement préscolaire de qualité**

78. Les mesures suivantes s'inscrivent dans le cadre de développements politiques afin de traiter du problème précité :

- a) Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire afin de permettre la fourniture de soins et la dispense d'une éducation aux jeunes enfants;
- b) Réduction des disparités entre les écoles maternelles;
- c) Traitement du problème des enfants de classes préscolaires ayant abandonné l'école en raison de la pauvreté absolue;
- d) Élaboration d'un cadre national de programmes scolaires spécifique au sous-secteur préscolaire;
- e) L'assurance que tous les enfants en âge préscolaire sont prêts pour l'enseignement primaire;
- f) Construction d'unités préscolaires dans des zones défavorisées;

g) Renforcement des partenariats avec les parents à travers un programme d'autonomisation des parents.

79. Des efforts spéciaux ont été consentis pour couvrir les 15 % d'enfants âgés de 3 et 4 ans qui n'étaient pas scolarisés et dont la plupart étaient issus de familles vulnérables.

80. De même, les enfants issus de familles vivant dans la pauvreté bénéficient du soutien du programme d'autonomisation pour l'élimination de l'extrême pauvreté, lequel :

a) Veille à ce que les enfants en âge préscolaire de familles pauvres fréquentent l'école;

b) Fournit à ces enfants le matériel scolaire, un repas ainsi que des transports gratuits;

c) Propose aux parents un travail décent assurant un revenu durable dans le cadre du programme de formation et de stage; et

d) Fournit un accompagnement axé sur l'autonomie fonctionnelle afin de garantir une gestion adéquate des affaires familiales.

### **3. Les zones d'éducation prioritaires (ZEP)**

81. Les écoles primaires ayant obtenu 40 % ou moins aux examens du certificat d'enseignement primaire pendant 5 années consécutives ont été classées comme des écoles relevant de zones d'éducation prioritaires. Les 30 écoles de ces zones, dont celles à Rodrigues et deux à Agaléga, sont situées à l'intérieur ou près des zones de pauvreté où sont concentrés de nombreux problèmes sociaux.

82. Basés sur la notion du renforcement positif, le projet de ZEP vise à réduire les inégalités scolaires et sociales en fournissant des opportunités équitables aux enfants scolarisés dans le cadre de la discrimination positive. Il entend donc mobiliser toutes les ressources au sein de la zone afin de rehausser le niveau de résultats de l'école.

### **4. Autres mesures garantissant des conditions équitables**

83. Au rang des autres mesures, citons :

a) L'introduction du créole mauricien (langue maternelle) et du bhojpuri (langue ancestrale) en guise de disciplines facultatives à l'école. Il s'agit d'une grande nouveauté et toutes les modalités ayant trait à la mise au point de programmes scolaires, la production de manuels et la formation des enseignants sont supervisées afin de veiller à ce que ces langues soient introduites dans les écoles primaires à partir de 2012. Ce multilinguisme contribuera à cimenter la vertu cardinale du multiculturalisme et en particulier de l'interculturalisme qui a vocation à être le pilier de la société mauricienne.

b) L'octroi d'une subvention couvrant les frais du certificat de l'enseignement secondaire et du certificat de l'enseignement secondaire supérieur afin de s'assurer que les étudiants issus de familles pauvres participant aux examens liés auxdits certificats bénéficient de toute l'aide possible pour terminer leurs cycles d'étude et qu'ils ne soient pas gênés par des questions relatives à l'accessibilité des

études. Cette mesure leur fournit d'autres pistes pour une transition en douceur vers l'éducation postsecondaire.

c) L'analyse du programme des lauréats actuel (proposant des bourses intégralement financées aux meilleurs candidats des examens du certificat d'enseignement secondaire supérieur) vise à rendre le système plus équitable et à offrir des opportunités aux bons élèves issus de familles à faible revenu qui auraient autrement été privés d'une bourse en dépit d'être très méritants. Il sera mis en place à partir de l'année prochaine. En outre, le Fonds *Human Resource, Knowledge and Arts Development* (HRKAD) assure l'octroi de bourses aux élèves défavorisés afin de leur permettre de suivre des études postsecondaires et supérieures au sein d'institutions d'enseignement supérieur. Dans le cadre du même programme, des prêts bancaires sont également garantis par le ministère aux familles dépourvues de biens.

d) Une gratuité des transports (dont les transports en bus dans certains cas) est assurée pour tous les enfants scolarisés ainsi que les étudiants universitaires.

e) Les manuels sont distribués gratuitement à tous les enfants des écoles primaires alors qu'au niveau secondaire, le programme *Books for the Needy* encadre les besoins des enfants issus de groupes économiquement vulnérables.

## VI. La question de la disparité entre les sexes au sein de l'enseignement primaire et secondaire

84. L'engagement du Gouvernement à instaurer l'égalité des sexes est formulé dans le cadre stratégique de la politique nationale de 2008 pour l'égalité des sexes, lequel s'efforce d'atteindre la vision suivante :

« une société dans laquelle toutes les filles et tous les garçons, femmes et hommes vivent ensemble, en toute dignité et sécurité, dans le respect mutuel, l'harmonie et la justice sociale; offrant un environnement favorable leur permettant d'exprimer tout leur potentiel, en jouissant pleinement de leurs droits fondamentaux; au sein de laquelle ils sont des partenaires égaux dans la prise de décisions déterminantes pour le développement économique, social et culturel, ainsi que dans la détermination des valeurs qui guident et assurent la pérennité d'un tel développement en tirant parti dans le même temps de ses avantages »

85. Selon le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003/2004 de l'UNESCO, l'égalité des sexes sous-tend la notion selon laquelle les garçons et les filles ont les mêmes avantages ou désavantages au niveau de la scolarité, de la réception des méthodes d'enseignement, des programmes et de l'orientation scolaire, ainsi que de la production des acquis scolaires et des possibilités que leur offrira l'existence.

86. Quant à l'accès, aucun déséquilibre ou aucune disparité entre les sexes pour ce qui est des inscriptions aux niveaux préscolaire, primaire, secondaire et postsecondaire. À l'école primaire, le rapport filles/garçons est très élevé – environ 97 % – alors qu'aux niveaux secondaire et supérieur les filles sont plus nombreuses, avec un ratio de plus de 100 %. Les garçons et les filles se voient proposer le même programme mixte.

87. Des initiatives visent actuellement à traiter les disparités entre les sexes notamment en supprimant les stéréotypes sexistes des programmes et des manuels scolaires. Toutefois, nonobstant les progrès susmentionnés, de nouveaux points de disparité entre les sexes exigeant une attention immédiate ont vu le jour. Les résultats des garçons sont à la traîne par rapport à ceux des filles à tous les niveaux; de plus, les garçons au niveau primaire s'avèrent avoir de moins bonnes aptitudes à la lecture que les filles. Dès lors, les redoublants et les classes préprofessionnelles comptent un nombre plus important de garçons. Ce qu'il convient de déterminer, c'est si ces chiffres indiquent en effet une disparité entre les sexes ou s'il s'agit d'une disparité du système résultant d'un processus éducatif dicté par la compétition au cours des premières années formatives du primaire au cours desquelles le développement cognitif des filles est réputé être meilleur.

88. Il y a lieu de rester vigilant sur cette question afin de traiter la question fondamentale de l'équité. Le Plan stratégique de développement des ressources humaines et de l'éducation préconise le développement d'une politique en faveur de l'égalité des sexes spécifique au secteur de l'éducation, conforme aux principes et stratégies opérationnelles du cadre stratégique de la politique nationale afin de s'assurer que les deux sexes jouissent des mêmes opportunités de manière à garantir une égalité des sexes au niveau des acquis scolaires.

## VII. Autres objectifs de l'éducation pour tous

89. *La dernière partie du présent rapport passera rapidement en revue les objectifs 3, 4 et 6 en indiquant les mesures prises pour les concrétiser.*

**Objectif EPT 3 : répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.**

90. L'éducation est obligatoire dès l'âge de 5 ans et jusqu'à 16 ans. L'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante est assuré dans le cadre de programmes formels. Des dispositions ont également été prises pour les élèves qui n'ont pas réussi leur cycle primaire et qui n'ont donc pas le droit de suivre l'enseignement secondaire. Une filière d'éducation préprofessionnelle de trois ans a été créée au sein des écoles secondaires parallèlement à l'enseignement secondaire de type classique afin d'offrir un enseignement général alternatif à ces enfants. Libres à eux de rejoindre la filière professionnelle après avoir suivi un cours préparatoire.

91. Les politiques visent en outre à élargir les opportunités offertes aux jeunes qui ont été privés d'éducation dès leur plus jeune âge. Grâce à un *programme de la seconde chance*, tous les jeunes de moins de 21 ans qui ne sont pas scolarisés à temps plein ou qui n'exercent pas un emploi à temps plein se voient enseigner des compétences linguistiques et en calcul de base et sont orientés vers un programme professionnel afin de développer leurs aptitudes en vue d'assurer un mode de subsistance viable.

**Objectif 4 : améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente**

92. Le niveau d'alphabétisation des adultes au sein de la tranche d'âge des 15 ans et plus est de 84,3 % (chiffres du recensement de 2000). Il est légèrement inférieur chez les filles, soit à 80,5 %, alors que celui des garçons atteint 88,2 %.

93. **Les programmes d'acquisition de compétences nécessaires dans la vie courante**, d'enseignement basique et d'éducation permanente, de même que des programmes d'alphabétisation sont proposés au sein d'établissements d'enseignement non traditionnels. Cette responsabilité ne relève pas uniquement du mandat du Ministère de l'éducation. Elle est au contraire répartie entre plusieurs Ministères, établissements d'enseignement non traditionnels et organisations non gouvernementales. Voici un aperçu de quelques-uns de ces programmes :

a) Un programme de formation aux compétences de base destiné à enseigner à la main-d'œuvre de niveau inférieur entre autres la lecture et le calcul afin de la rendre plus employable et lui permettre de s'adapter facilement à l'évolution de l'environnement économique;

b) La formation de chômeurs, en particulier les femmes, dans le cadre du programme d'autonomisation;

c) Des formations en entreprise afin de surmonter les difficultés de l'évolution de l'environnement de travail.

**Objectif 6 : améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.**

94. Les programmes scolaires sont un élément important auquel une grande attention a été accordée étant donné qu'ils fournissent les outils facilitant le développement d'un système plus inclusif. Un renouvellement du programme a donc été effectué aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire. Un système d'évaluation global est intégré dans les nouveaux programmes scolaires pour garantir que les acquis scolaires sont respectés.

95. En dépit des initiatives au niveau préscolaire visant à normaliser l'enseignement et l'apprentissage ainsi qu'à adopter les meilleures pratiques les plus adaptées au développement global de l'enfant, un outil d'évaluation est en cours de développement pour s'assurer que les enfants sont prêts pour l'enseignement primaire.

96. Une évaluation a également été intégrée dans le cadre du nouveau programme scolaire basé sur les compétences de la manière suivante :

a) Le « Baseline Profiling » au début de l'enseignement primaire donne une indication du degré d'acquisition des aptitudes et compétences de l'apprenant à la fin du cycle préscolaire et vise à traiter les déficits d'apprentissage pour que tous les enfants commencent sur un pied d'égalité;

b) L'évaluation diagnostique mise en place en troisième année a pour objectif d'identifier les faiblesses et les points forts des élèves après deux années d'enseignement primaire dans le but de procéder à une remédiation à un stade précoce;

c) La stratégie relatives aux cours de rattrapage prévoit des mesures d'intervention destinés à améliorer le niveau d'instruction. La stratégie tient compte

d'une large palette de considérations en plus des capacités cognitives; elle cible le développement physique, social, psychologique et mental de l'apprenant;

d) À travers la régularité, le retour d'information et les tâches basées sur les résultats, le programme sur l'évaluation continue permettra aux étudiants de devenir de meilleurs apprenants, de développer leur confiance en eux et de travailler de manière autonome.

97. Outre l'évaluation scolaire, le pays a également pris part à des études d'évaluation régionales et internationales (SACMEQ/PASEC/PISA) permettant d'un côté de disposer d'un profil des compétences des apprenants et de l'autre de déterminer les progrès nationaux par rapport à des normes internationales.

#### **Difficultés**

98. Dans le cadre des initiatives susmentionnées, la mise sur pied d'une unité consacrée à l'évaluation au cœur du Ministère de l'éducation, chargée d'améliorer la coordination de la supervision et de l'évaluation des interventions précitées est encore problématique. Par ailleurs, il reste encore à intégrer la notion de la responsabilité au sein de l'ensemble du système scolaire, de manière à exiger des résultats en retour des investissements consentis.

### **VIII. Conclusion**

99. Il est incontestable que les politiques d'éducation nationale continueront à être façonnées par des facteurs internationaux, dictés par des impératifs économiques. Dans cet environnement de plus en plus compétitif et mondialisé, le succès est conditionné par le niveau de compétence et de savoir de la main d'œuvre. Pour y parvenir, Maurice doit continuer à investir massivement dans le capital humain. Cela n'est pas une option mais un impératif. La performance du système éducatif doit de nos jours être mesurée en termes de résultats et selon une évaluation comparative internationale, dans un cadre concurrentiel. Dans le même temps, le système d'éducation nationale de Maurice sera évalué en fonction de la mesure dans laquelle il se préoccupe des plus vulnérables. En effet, dans leur cas, les acquis scolaires ne dépendent pas du fait que les apprenants soient désavantagés ou non sur le plan socioéconomique ou qu'ils aient des besoins éducatifs particuliers. Il appartient donc à l'État d'équilibrer les politiques en faveur d'un renforcement de la compétitivité et de la justice sociale.

---